



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

SIGNALEMENT PROTECTION DE L'ENFANCE 2025-2026

Ce document peut être utilisé afin de saisir une information préoccupante **ou** un signalement justice

☐ INFORMATION PREOCCUPANTE

Cellule de Recueil d'IP - T : 03 86 6069 00 ou 69 95

☐ 1^{ère} saisine ☐ Complément d'IP

Situation/éléments de danger ou
de risque de danger sur mineur

PROTOCOLE À SUIVRE :

Transmission par courriel à la **CRIP 58** :

crip58@nievre.fr

COPIES IMPÉRATIVES POUR INFORMATION :

1 - DSDEN : protection-enfance58@ac-dijon.fr

2 - IEN de circonscription

**3 - Pour l'enseignement catholique :
ddec5871.direction@gmail.com**

☐ SIGNALEMENT JUSTICE

Tribunal de Grande instance - T : 03 86 93 44 44

☐ 1^{ère} saisine ☐ Complément d'IP

Situation d'une extrême gravité et qui
nécessite une protection immédiate du mineur
telle **agressions sexuelles, violences**.

PROTOCOLE À SUIVRE :

Transmission par courriel
au **Procureur de la République** :

permanence.pr.tj-nevers@justice.fr

COPIES IMPÉRATIVES POUR INFORMATION :

1 - DSDEN : protection-enfance58@ac-dijon.fr

2 – CRIP 58 crip58@nievre.fr

3 – IEN de circonscription

**4 - Pour l'enseignement catholique :
ddec5871.direction@gmail.com**

PERSONNE AUTEURE DE LA TRANSMISSION (SIGNALANT)

Date de la transmission :

Heure :

Nom, prénom :

Fonction :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Courriel :

AUTRE(S) PERSONNE(S) associée(s) à la transmission

Nom(s) et Fonction(s) :

Nom(s) et Fonction(s) :

MOTIFS DE LA TRANSMISSION

Cocher les motifs + souligner le motif principal

- ☒ Danger ou risque de danger **physique**
- ☐ Danger ou risque de danger **psychologique**
- ☐ Danger ou risque de danger **sexuel**
- ☐ Danger ou risque de danger **sexuel intra-familial**
- ☐ Négligence lourde (manque de soins, dénutrition, délaissement)
- ☐ Carence éducative
- ☐ Mise en danger liée au comportement de l'enfant
- ☐ Enfant témoin de violences conjugales
- ☐ Autres (à préciser) :

Lieu des faits ou de la situation :

☐ intrafamilial ☐ extrafamilial ☐ institutionnel

ÉLÈVE SIGNALÉ

NOM :
Prénom :
Sexe : ☐ F ☐ M
Né(e) le à

Classe de l'élève :

Milieu de vie :

- ☐ couple parental ☐ mère seule
☐ père seul ☐ élève seul
☐ famille recomposée ☐ autres :
☐ représentant légal

Adresse du lieu de vie de l'élève :

Adresse de l'élève au moment des faits

Établissement scolaire fréquenté
(nom et adresse et UAI/RNE) :

REP ☐

Téléphone :

Courriel :

Enseignant de l'élève :

Représentants légaux

<u>Parent 1</u>	<u>Parent 2</u>	<u>AUTRE(S)</u>
NOM : Prénom : Sexe : ☐ F ☐ M	NOM : Prénom : Sexe : ☐ F ☐ M	NOM : Prénom : Sexe : ☐ F ☐ M
Adresse complète :	Adresse complète :	Adresse complète :
Téléphone : Courriel :	Téléphone : Courriel :	Téléphone : Courriel :
Détenteur de l'autorité parentale ☐ Oui ☐ Non	Détenteur de l'autorité parentale ☐ Oui ☐ Non	Détenteur de l'autorité parentale ☐ Oui ☐ Non

Structure d'accompagnement (SIAMS/SERMO...) Personne en charge du suivi : Téléphone : Courriel :	Notification MDPH ☐ Oui ☐ Non Nom de l'enseignant référent :
--	---

FRATRIE

NOM	Prénom	Date de naissance	Lieu de scolarisation ou profession

Événements ou faits déclencheurs de la saisine

(Recueil des informations, analyse de la situation, actions engagées ou non, etc)

❖ Le cas échéant : transcription littérale des propos de l'élève concerné

Décrire les circonstances du recueil de la confidence, les faits observés (comportement de l'élève ...)

Indiquer les faits rapportés en précisant par qui (l'élève lui-même ou un tiers).

Retranscrire fidèlement les mots et les expressions de l'élève ou du tiers en utilisant des guillemets.

Ne pas faire de commentaire personnel, d'interprétation ou porter de jugement personnel.

En cas de présence de signes physiques, faire constater les traces par le médecin scolaire dans la mesure du possible.

PIÈCES JOINTES :

☐ Certificat médical : ☐ Autres (Préciser) :

IP/SIGNALEMENT PRÉCÉDENT :

☐ Oui date : ☐ Non

Les représentants légaux ont-ils été prévenus de la transmission de l'IP ou du signalement ?

La loi donne obligation d'informer les représentants légaux de la transmission d'une IP ou d'un signalement, sauf si cela risque de mettre en danger l'enfant concerné.

ATTENTION :

L'obligation d'informer les représentants légaux du mineur est impérativement levée en cas de violences physiques et/ou sexuelles intra-familiales

☐ OUI

☐ NON (pourquoi ?)

Date :

Signature du signalant Et Cachet de l'établissement :

Ne pas oublier de signer ce signalement en dernière page

Ne pas oublier de signer ce signalement en dernière page